

## CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ



# ACTUALITÉ DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE TRANSPORT

# ACTUALITÉ DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE TRANSPORT

## PUBLIC

- ▶ Tout responsable et collaborateur d'un service transport
- ▶ Transporteur, commissionnaire de transport
- ▶ Compagnies d'assurances spécialisées
- ▶ Juristes, Avocats

## OBJECTIFS

- ▶ Intégrer les derniers changements législatifs et réglementaires
- ▶ Maîtriser l'impact du contentieux majoritaire et des dernières tendances jurisprudentielles sur votre activité

## LE + LAMY

- ▶ Un tour d'horizon complet des nouveautés législatives, réglementaires et jurisprudentielles
- ▶ Des illustrations et des conseils quant aux lignes directrices d'application

## ANIMÉE PAR :

### **Marie TILCHE,**

Rédactrice en chef du BULLETIN des Transports et de la Logistique, Chef du service Editions transport LAMY

### **Stéphanie GRIGNON-DUMOULIN,**

Avocate en Transport, Cabinet SELARL MOUREU ASSOCIES

**Un représentant de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM) Ministère des Transports**

# PROGRAMME :

Salons Étoile Wagram  
16 avenue de Wagram, Paris 8<sup>ème</sup>

## LES CLÉS DE LECTURE DE LA DERNIÈRE LÉGISLATION DU TRANSPORT ROUTIER

- ▶ Le « Paquet Routier » relatif à l'exercice de la profession de transporteur routier
- ▶ Etat des contrats types
- ▶ Projet de loi en cours
- ▶ La loi sur la consommation et vente à distance : les nouvelles dispositions concurrence

## LES ARRÊTS MARQUANTS

- ▶ La rupture du contrat de transport : les suites de l'arrêt GEFCO et les autres risques
- ▶ La commission de transport :
  - les garanties de paiement
  - la qualité du transporteur
  - la faute personnelle
- ▶ Litiges vol : le point

- ▶ L'action directe :
  - la qualité d'expéditeur ou de destinataire
  - la faute du transporteur
  - les transporteurs étrangers

- ▶ Les autres décisions clés

## CAS PRATIQUES CONCERNANT VOS LITIGES CLIENTÈLE :

livraison, chargements/déchargements, droit de rétention, litiges palettes, sous-traitance, surfacturation ou sous facturation, etc.

## RÉPONSES À VOS QUESTIONS JURIDIQUES

posées en séance ou adressées lors de l'inscription

## RÉDACTION DES CONTRATS TRANSPORT/LOGISTIQUE :

clauses à stipuler et à bannir

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :

**WOLTERS KLUWER FRANCE** - Case Postale 410 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot

92856 Rueil-Malmaison cedex - E-mail : [lamy.formation@lamy.fr](mailto:lamy.formation@lamy.fr)

Tél. : ☎ **N° Indigo 0 825 08 08 00** - Fax : 01 76 73 48 98

*Convention de formation* : numéro de déclaration d'activité 11 92 15559 92

**Oui**, je souhaite m'inscrire à la **Conférence d'actualité** du jeudi 22 mars 2012 sur le thème  
« Actualité de la législation et de la jurisprudence transport » au prix de : 710 €<sup>HT</sup>, soit 849,16 €<sup>TC</sup>.

002620086

Numéro de client : | | | | | | | | | |

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Mme  Mlle  M

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : | | | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

*A réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier. À l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées. Pour être prises en compte, les annulations d'inscription doivent nous être communiquées par écrit **au plus tard le 12 mars 2012**. A défaut, la formation sera facturée intégralement.*

Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin et votre règlement à l'ordre de :

**WOLTERS KLUWER FRANCE** - Case Postale 410 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot

92856 Rueil-Malmaison cedex - E-mail : [lamy.formation@lamy.fr](mailto:lamy.formation@lamy.fr)

Tél. : ☎ **N° Indigo 0 825 08 08 00** - Fax : 01 76 73 48 98

*Convention de formation* : numéro de déclaration d'activité 11 92 15559 92

**Facture à établir précisément à :**

*(Pour toutes inscriptions facturées à un OpCA ou tout autre organisme collecteur, un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir avant la date de la conférence.)*

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Service ou contact : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code Postal : | | | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Cachet et signature obligatoires :**

*La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : [www.wkf.fr](http://www.wkf.fr)*

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour toute demande, adressez-vous à : WOLTERS KLUWER FRANCE SAS Direction Commerciale - Case Postale 4106 - 1, rue Eugène et Armand Peugeot - 92856 Rueil-Malmaison cedex. Wolters Kluwer France SAS au capital de 300 000 000 € - TVA FR 55 480 081 306 - SIREN 480 081 306 RCS Nanterre.